



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 83758

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les crédits d'Etat destinés au développement de la vie associative et à la formation des bénévoles. Si 7,02 millions d'euros ont été votés par le Parlement en 2005 pour ces destinations, seuls 4,285 millions d'euros ont été réellement attribués par l'Etat au développement de la vie associative, en septembre 2005. Cette réduction a de graves conséquences. Il lui rappelle que son ministère a ainsi annoncé que seulement 2,7 millions d'euros seront affectés à la formation des bénévoles en 2005, contre 7,9 en 2004. Les responsables associatifs sont très inquiets quant à cette amputation des crédits, car l'importance de la formation des bénévoles pour le fonctionnement des associations est évidente, ainsi que l'incidence de la vitalité des associations sur l'emploi et sur l'état de la société en général. C'est pourquoi il souhaite connaître les intentions du Gouvernement pour sauver le dispositif financier, sans lequel les tâches d'éducation populaire de prévention et d'éducation en général ne pourraient être poursuivies.

Texte de la réponse

Les associations, nonobstant un contexte budgétaire contraint en 2005, ont pu bénéficier en 2004 et 2005 de 75 millions d'euros d'aides, dont notamment 17 millions d'euros sous forme de subventions et 48 millions d'euros sous forme de postes FONJEP et de crédits du Conseil de développement de la vie associative (CDVA). En ce qui concerne le CDVA, la loi de finances initiale pour 2006 a prévu une dotation d'un montant de 9 260 000 EUR, soit 2,5 millions de moyens supplémentaires par rapport à la loi de finances pour 2005. S'agissant plus particulièrement des moyens financiers destinés au développement de la vie associative, le Premier ministre, dans sa déclaration du 8 novembre 2005 devant l'Assemblée nationale, a annoncé l'inscription au budget 2006 de 100 millions d'euros supplémentaires pour les associations, dont 85 millions d'euros sont inscrits au budget du ministère chargé de la cohésion sociale et 15 millions d'euros à celui du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Ces crédits seront consacrés à l'offre d'activités sportives, culturelles et de loisirs dans les banlieues. Cette enveloppe permettra également d'amplifier la professionnalisation des animateurs et éducateurs, ainsi que la formation des bénévoles. Enfin, elle contribuera à la structuration des associations nationales, mais surtout elle renforcera le réseau des associations actives dans les quartiers sensibles. Ces mesures devraient permettre de conforter les missions d'intérêt général des associations en leur assurant un financement correspondant à leurs besoins, notamment dans le cadre du CDVA.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83758

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2006, page 661

Réponse publiée le : 9 mai 2006, page 4974